

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Laurence FINAND-GEORGE

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 20 Septembre 2023

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°21

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la mise en place de critères d'intérêt communautaire pour le versement des subventions dans le cadre du soutien aux associations du territoire et informe le Conseil de Communauté des demandes de subventions

- de l'association de La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : 300 € ; projet d'ateliers pour enfants de construction de nichoirs à passereaux ;
- de l'association « Dix solutions » : 300 € ; pour l'organisation d'un premier projet : une fête médiévale à Fournols les 7 et 8 octobre.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution des subventions telles que proposées ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le